Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 75 (2003)

Heft: 3: Sédentarité 2003

Artikel: Mon Logis : coopérative à Neuchâtel

Autor: Hahne, Antoine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129960

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MON LOGIS: COOPÉRATIVE À NEUCHÂTEL

Antoine Hahne

Immeuble des Charmettes 26-28-30

Si les coopératives d'habitation sont nées traditionnellement dans le monde ouvrier et lors de crises économiques majeures, l'histoire de la coopérative Mon Logis à Neuchâtel est un cas d'école.

Mon Logis a été créée à la fin de la 2ème guerre mondiale, en pleine pénurie, par un petit groupe de travailleurs tous membres de la FOBB (syndicat du bois et du bâtiment). Le premier immeuble voit le jour à la fin des années 40, il compte 27 logements et bénéficie de l'aide fédérale à la construction. Un deuxième immeuble est construit en 1952, rue des Draises.

Depuis, Mon Logis n'a cessé de se développer et compte aujourd'hui un parc d'environ 500 logements, tous à Neuchâtel ou dans les environs. Malgré son essor et malgré le fait que la plus grande partie de son parc ne soit plus subventionné, elle a su rester fidèle à ses principes et continue à pratiquer des loyers bas s'adressant à une population aux revenus modestes.

Confrontée au problème de la sous-utilisation de certains appartements, elle a opté pour la persuasion douce et compte sur la solidarité de ses membres. A Mon Logis, la cohérence politique a créé un fort esprit identitaire, qui se traduit notamment par une grande fidélité de ses coopérateurs: certaines familles s'échelonnent déjà sur trois générations de coopérateurs. De plus, les statuts de la coopérative stipulent qu'un de ses buts est "l'adéquation entre la taille de l'appartement et celle du ménage". Dans les faits, les échanges spontanés à l'interne restent rares malgré tout.



Il va sans dire que la pénurie actuelle, même si elle touche moins Neuchâtel, ne fait qu'accentuer cette tendance au sédentarisme: pourquoi affronter la perspective d'un déménagement, si c'est pour payer plus pour moins de surface? Grâce à la forte homogénéité des loyers sur l'ensemble de ses immeubles, la coopérative réussit à limiter ce type d'inflation.

En conclusion, on peut dire que la coopérative se situe à mi-chemin entre le contrôle drastique et rigoureux du logement subventionné (avec les drames personnels que l'on peut imaginer dus à une rigidité excessive) et le marché libre administré par une gérance ou directement par le privé (aucun contrôle). En ce sens, elle offre un compromis viable qui évite les situations extrêmes (par exemple une personne seule dans un appartement de 5 pièces avec un loyer dérisoire).